

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 janvier 1953

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. GEORGE

MENTION DU REPRÉSENTANT DE WESTMORLAND
AU COURS DES DÉBATS

M. E. W. George (Westmorland): Je désire m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Qu'il me soit permis de répondre à l'attaque lancée contre moi personnellement, ici, le soir du 15 janvier, par l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Nickle). Il a demandé des explications à l'égard de certains points qu'il a soulevés: je suis heureux de le faire, et ce qui m'y pousse c'est le très fort sentiment de mes responsabilités à titre de membre de la Chambre.

Quand j'ai eu connaissance de la nature des observations de l'honorable député, j'ai voulu, bien naturellement, attendre la publication du texte de son discours dans le *hansard* afin de pouvoir vérifier tous les faits dont il était question dans ce discours et tous ceux que je vais mentionner au cours de celui que je prononce cet après-midi. Je profite donc de ce qui est vraiment la première occasion qui s'offre à moi de prendre la parole ici afin de répondre aux accusations de l'honorable représentant de Calgary-Ouest. Ma mise au point prendra la forme d'une simple présentation des faits en cause, ici à la Chambre.

Puisqu'il s'agit d'une question concernant les privilèges de la Chambre et de moi, en tant que député, je reconnais que c'est à la Chambre de décider si ma façon d'agir, tant comme député que comme commandant d'une unité de la réserve, a ou non été régulière. C'est parce que je me préoccupe non seulement des accusations portées contre moi mais aussi des principes fondamentaux qui devraient régir la conduite des membres de la Chambre que je formule les observations qui vont suivre.

Lorsque j'ai pris le commandement de mon unité, le *8th Princess Louise's (New Brunswick) Hussars*, en janvier 1951, à la mort de l'ancien commandant, nous avions une excellente unité de qui M. Ross Munro disait dans le *Journal* d'Edmonton du 17 février 1951 qu'elle était le meilleur régiment de l'armée de réserve au Canada. En 1950, nous avons

remporté le trophée Leonard décerné au meilleur régiment blindé de l'armée canadienne de réserve.

La mort de l'ancien commandant a créé un problème difficile en ce sens qu'il fallait décider de l'avenir du régiment et déterminer par qui et comment serait choisi son successeur. En ma qualité de commandant en second, j'ai cru, pour maintenir la continuité au sein du régiment, que j'avais une lourde obligation morale à assumer à l'égard de l'unité et de l'Armée elle-même, celle de contribuer à maintenir, dans la mesure de mes moyens, l'excellente réputation du régiment.

Par son initiative et son application à sa lourde tâche, l'ancien commandant avait accompli un merveilleux travail. Lorsque, en ma qualité de commandant en second, j'ai pris la direction du régiment, je n'étais pas parfaitement au courant de la situation car j'avais dû passer à Ottawa une bonne partie des années 1949 et 1950. Naturellement, quand j'ai assumé le commandement, j'ai dû consacrer beaucoup de temps à me familiariser avec tous les détails concernant l'administration du régiment et j'ai dû voir à apporter à l'organisation de l'unité certains changements nécessités par l'entrée en fonction d'un nouveau commandant. Je mentionne ces faits afin que les députés puissent se rendre compte des problèmes avec lesquels j'étais aux prises en 1951 au moment où j'ai assumé le commandement du régiment.

Bien des députés sont au courant, je pense, des difficultés que comporte l'administration d'unités de réserve dans une région rurale. A titre d'exemple, je pourrais vous donner des détails sur l'organisation de mon propre régiment et du territoire étendu sur lequel il exerce ses opérations. L'activité de notre régiment s'étend sur un rayon de 85 milles; le poste de commandement régimentaire et l'escadron "B" se trouvent à Sussex; l'escadron de commandement se trouve à Hampton et Saint-Martin; l'escadron "A" est divisé entre Petitcodiac, Havelock et Salisbury et l'escadron "C" réparti entre Dorchester, Sackville et Port-Elgin. Ces zones sont quelque peu différentes de celles où le régiment exerçait son activité en 1951, car cette année-là l'instruction se poursuivait à Saint-Jean et Moncton, mais la région de Petitcodiac-Salisbury n'était pas de notre domaine.

Afin de me familiariser avec les affaires du régiment, je me suis non seulement oc-